
Diagnostic et appui à la gestion concertée de l'eau des bassins versants

Note
méthodologique

Pierre Fillatre et Gaëlle Gasc
(bureau d'étude Contrechamp) et
Vincent Jolivet, Manon Berge et
Camille Chanard *(bureau d'étude
Acteon)*

Novembre 2015

Sommaire

1	Quels sont les ingrédients de la gestion concertée ?	3
1.1	Qu'est ce que la gestion concertée ?	3
1.2	Les ingrédients de la gestion concertée	5
1.3	Représentation spatiale des éléments de la gestion concertée	7
2	Du diagnostic à la stratégie de mobilisation territoriale	10
2.1	Quel diagnostic mettre en œuvre sur mon territoire ?.....	10
2.2	Des études sociopolitiques et des « études-action »	12
3	Méthodologie opérationnelle	13
3.1	Pré-diagnostic	13
3.2	Diagnostic	15
3.3	Elaboration d'axes stratégiques	22
3.4	Mise en œuvre de la stratégie définie.....	25
4	Axes stratégiques de mobilisation territoriale	27
5	Stratégies territoriales : quelques exemples	38

Diagnostic et appui à la gestion concertée de l'eau des bassins versants

Note méthodologique

Cette note est le **produit final d'une étude à portée méthodologique** sur la gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques. Commanditée et pilotée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, elle a reposé sur l'étude de 5 bassins versants tests, puis d'une phase de généralisation permettant d'élaborer **des recommandations stratégiques et opérationnelles déclinables sur l'ensemble des bassins versants** du bassin Rhin Meuse.

👉 Quels sont les objectifs de cette note ?

Donner des outils et des références pour initier des **diagnostics de la gestion concertée** sur des bassins versants où l'on estime que cette dernière est incomplète ou insuffisante. Les méthodes proposées associent des outils de diagnostic, permettant d'**identifier les dynamiques à l'œuvre** sur les bassins étudiés, pour produire **des recommandations stratégiques** permettant d'encourager la gestion concertée se basant sur les réalités contextuelles, les relations entre acteurs, les projets de collaboration existant (ou non) sur les territoires, les projets et les dynamiques en cours...

👉 Que contient cette note ?

Partie 1 : Les ingrédients de la gestion concertée

👉 *Qu'est-ce que la gestion concertée ? Quels en sont les éléments structurants et les « dimensions » à identifier et à encourager sur les territoires ?*

Partie 2 : Du diagnostic à l'élaboration d'une stratégie de mobilisation territoriale

👉 *Quel type de diagnostic réaliser afin de bâtir une stratégie d'appui à la gestion concertée tenant compte du degré de maturité des territoires ?*

Partie 3 : Méthodologie opérationnelle

👉 *Quelles sont les grandes étapes pour l'élaboration d'un diagnostic ? Quels outils opérationnels peuvent être mobilisés ? Propositions et exemples issus des bassins versants test.*

Partie 4 : Axes stratégiques de mobilisation territoriale

👉 *Quelles sont les grandes « dimensions » ou axes stratégiques sur lesquelles on peut jouer pour dynamiser la gestion concertée d'un territoire ?*

Partie 5 : Stratégies territoriales : quelques exemples

👉 *Illustration au travers de plusieurs exemples concrets de démarches stratégiques élaborées sur la base de diagnostics de bassins versants existants.*

1 Quels sont les ingrédients de la gestion concertée ?

1.1 Qu'est ce que la gestion concertée ?

Les politiques de gestion de l'eau répondent aujourd'hui à un enjeu de "développement durable" comprenant notamment la protection de l'environnement comme faisant partie intégrante du processus de développement des territoires.

Cette notion de développement durable affirme notamment la nécessité d'harmoniser développement économique et préservation des milieux naturels.

Il est donc question d'assurer la pérennité des espaces naturels compte-tenu des usages dont ils font l'objet.

👉 Pourquoi la concertation est-elle nécessaire pour la mise en application du programme de l'Agence de l'eau ?

La multiplicité des problématiques liées à la gestion de l'eau (irrigation, inondations, captages, assainissement,...) mobilise un très grand nombre d'acteurs, à des échelles différentes, et entraîne la confrontation de logiques économiques, écologiques, politiques, sociales ou culturelles... Ceci conduit à des situations conflictuelles qui nécessitent d'être gérées à une échelle cohérente de façon à optimiser l'ensemble des usages et à satisfaire toutes les parties prenantes.

De plus, la mise en œuvre d'actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques dépend bien souvent de "facteurs humains", du fait de la place qu'occupent ces ressources dans notre quotidien.

Ainsi, la réussite d'un projet ne reposera pas uniquement sur sa viabilité et sa pertinence technique, mais aussi sur son acceptation et son appropriation par les acteurs qui sont concernés. Les priorités données aux nouveaux programmes d'intervention, orientés par la DCE et les nouveaux SDAGEs, présentent des objectifs de restauration des milieux aquatiques et humides, de rétablissement de continuités, de transformations de pratiques agricoles sur des champs de captages... appelant des évolutions de mentalités et de pratiques importants au niveau d'acteurs locaux et d'accords (politiques, sociaux, territoriaux) pour leur mise en œuvre.

A titre d'exemple :

- les démarches d'aires d'alimentation de captages sont fortement dépendantes de la capacité des exploitants à mettre en place des changements de leurs pratiques, voire de système d'exploitation
- les travaux de restauration de la continuité écologique qui touchent au cadre de vie et au patrimoine des habitants renvoient à des problématiques d'acceptabilité sociétale et politique de ces projets
- la reconquête des espaces de mobilité est très fortement liée à l'espace de vie même des riverains (usages privés, économiques, aménagement des collectivités...).

La gestion concertée a donc pour objectif d'aboutir à la définition d'actions intégrant dans leur mise en œuvre les logiques, contraintes et attentes de l'ensemble des acteurs qu'elles concernent.

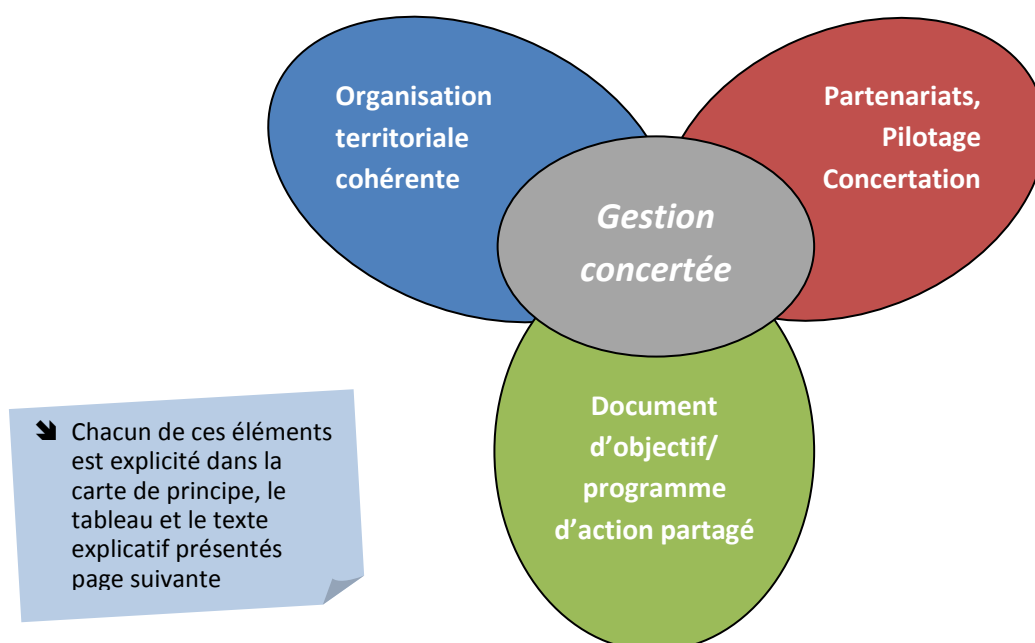
Pour que cette concertation soit effective, il est nécessaire de mettre en place les conditions d'un dialogue entre les différentes parties prenantes, qu'elles soient locales (élus, riverains, usagers), ou extra-locales (acteurs institutionnels, représentant socioprofessionnels, collectivités).

Gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques :

Démarche visant à arrêter des décisions et/ou agir en associant les acteurs concernés, et notamment les utilisateurs, sur un problème de gestion de l'eau.

Source: Gest'Eau (d'après Ministère chargé de l'environnement et ONEMA)

A l'échelle d'un territoire, ces conditions ou « dimensions » sont de trois ordres, synthétisés dans le schéma ci-dessous :



Les grandes dimensions de la gestion concertée

On comprend ainsi que la gestion concertée ne peut dépendre uniquement « d'outils » de planification ou de programmation (SAGE, Contrat de milieu, etc.), mais repose sur des dimensions de partenariat, de communication, de partages de compétences et d'organisation territoriale... dépassant le cadre d'action direct de ces procédures ou en constituant des préalables importants.

Remarque

Il est nécessaire de distinguer 4 modes d'associations des acteurs, qui parfois sont confondus bien que renvoyant à des pratiques fortement différenciées :

- *L'"information"* : elle consiste à diffuser auprès des publics concernés les éléments d'information nécessaire à leur compréhension de la démarche.
- *La "consultation"* : elle consiste à recueillir les avis, les opinions d'un certain nombre d'acteurs préalablement à une décision.
- *La "concertation"* : elle consiste à s'entendre et se projeter ensemble en vue de prendre des décisions collectives.
- *La "médiation"* : elle consiste à chercher à mettre fin à un conflit d'intérêt opposant plusieurs acteurs. Elle intervient dans la plupart des cas lorsque les autres étapes se sont révélées insuffisantes.

A la différence de l'"information" qui n'associe pas les acteurs au processus de décision, à la "consultation" qui ne le fait qu'en préalable à une décision qui ne leur appartient pas ; ou à la "négociation" qui n'intervient qu'en cas de conflit, la "concertation" est un processus itératif qui permet aux différentes parties prenantes d'être associées à l'ensemble des étapes clés de la démarche : diagnostic partagé, élaboration de scénarios, choix d'une stratégie, accord sur les modalités de mise en œuvre... La mise en place d'une démarche de gestion concertée de l'eau sur un territoire peut faire appel à chacun de ces modes successivement ou en parallèle, selon la nature des débats et des acteurs en présence.

1.2 Les ingrédients de la gestion concertée

👉 Vision synthétique des enjeux de la gestion concertée

Les 3 dimensions de la gestion concertée décrites préalablement se déclinent en différents éléments. Ils sont présentés dans le schéma ci-après, reprenant les couleurs du schéma précédent :

Voir page suivante



Les ingrédients de la gestion concertée

Clefs de lecture :

Ces éléments sont intimement liés les uns aux autres :

- effet d'entraînement (ex : un appui financier sera un levier pour une maîtrise d'ouvrage partagée),
- effet induit (ex : une animation dimensionnée et formée pourra induire la création d'une antenne territoriale pour assurer plus de proximité),
- conséquences (ex : la tenue d'une instance de concertation large est un levier pour l'association des acteurs aux actions),
- corolaires (pour que le programme d'action puisse être partagé il est nécessaire au préalable de s'entendre sur un diagnostic et des objectifs partagés)...
- Leur mise en cohérence dépend donc de la mise en œuvre d'une stratégie d'action transversale.
- Pour agir sur un territoire (définir et mettre en œuvre une stratégie), il est donc nécessaire de mettre en œuvre une première étape de diagnostic afin d'en identifier les enjeux, les acteurs clés, les éléments sur lesquels il est possible de s'appuyer et ceux que l'on cherche à dynamiser.

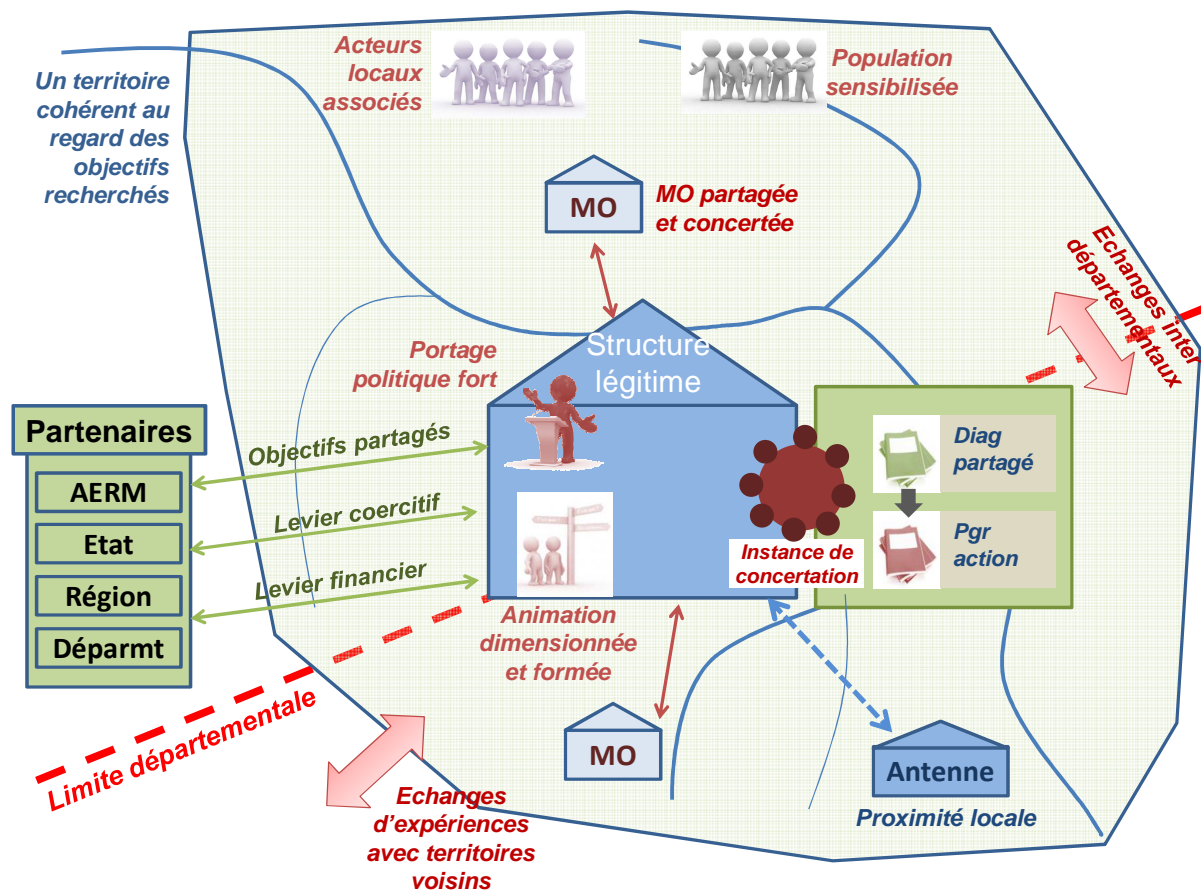
Parmi ces axes, il est possible de mettre en avant le fait que **le portage des actions semble être l'axe le plus déterminant** : sans porteur local (sans maître d'ouvrage), il y a peu de chance de voir les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état mises en œuvre. Le portage des actions (ou, plus globalement, d'une démarche de gestion concertée) dépend d'abord de la capacité d'un acteur local d'en assumer le rôle et d'être légitime aux yeux des partenaires institutionnels et des autres acteurs locaux en termes politiques, de compétences, de périmètre, de compétences techniques (ressources humaines).

Du point de vue politique, l'idéal est de pouvoir s'appuyer sur un élu qui manifeste un réel intérêt et une volonté de s'engager sur les sujets de l'eau, qui a l'envie de jouer un rôle politique important sur un territoire, la capacité à fédérer, à travailler en équipe et à créer le consensus, et qui est relativement disponible. Dans ce sens, plutôt que de chercher à s'appuyer sur un élu dit « fort », mais qui n'aurait pas la disponibilité ou la motivation suffisantes, il peut être préférable de s'appuyer sur un élu dit « moins fort », mais qui sera motivé par les enjeux de l'eau et qui y verra une carte politique intéressante à jouer. La construction de ces capacités et de cette reconnaissance semble devoir nécessairement passer par le soutien effectif d'**une animation suffisamment dimensionnée et formée**, ainsi que par une démarche de dialogue et de concertation avec les acteurs du bassin versant acteurs (de près ou de loin) de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

1.3 Représentation spatiale des éléments de la gestion concertée

Le schéma suivant donne une représentation spatiale des éléments de gestion concertée présentés préalablement, en reprenant une fois encore les couleurs des trois dimensions :

Voir page suivante



📌 A noter

Tous ces éléments ne sont jamais systématiquement présents ou ne « fonctionnent » de manière optimale dans aucun territoire réel. C'est un schéma de principe les exposant de manière théorique.

Les ingrédients de la gestion concertée... représentés sur un territoire

► Clefs de lecture :

La gestion concertée doit être mise en œuvre à une **échelle de gestion** jugée cohérente par les acteurs locaux et les différents partenaires, qui peut être une échelle hydrographique (un bassin versant, une aire d'alimentation de captage...) ou un autre type de territoire choisi de façon pragmatique vis-à-vis de la gestion de l'eau. Cette échelle de gestion va souvent amener les acteurs à dépasser les frontières administratives (notamment départementales et régionales), et doit *in fine* permettre à une conscience et une solidarité de bassin versant de voir le jour.

Une gestion concertée sur ce territoire une fois délimité passe par une **structure centralisatrice et porteuse** des éventuelles procédures et projets en cours à l'échelle du bassin, organisatrice des espaces de concertation, hébergeant au moins une partie de l'animation et ayant un engagement politique important dans le domaine des politiques de l'eau. Si le territoire couvert par la structure est important, il peut être nécessaire de lui créer des antennes plus locales, afin de s'assurer une proximité avec chaque territoire et une équité de l'intervention sur l'ensemble du périmètre.

La structure porteuse doit, dans le cadre d'une démarche de gestion concertée, assurer une base de connaissances du territoire via un **diagnostic**, permettant de **construire une vision partagée et homogène des enjeux de l'eau** sur le territoire. En général, il n'est pas opportun de n'observer que les enjeux Eau au sens strict, mais de relever aussi les grands principes d'organisation et de fonctionnement du territoire (gouvernance, pôles urbains, jeux d'acteurs... Ce diagnostic a pour objectif de déboucher sur un programme de mesures ou un **programme d'action**, bras armés de la stratégie de gestion intégrée construite avec les acteurs.

Le partage des enjeux, l'élaboration du programme d'action et le suivi des actions doivent être réalisés dans le cadre d'une **concertation entre les différents acteurs du territoire (collectivités, associations, usagers, représentant socioprofessionnels...) et les partenaires institutionnels** (Etat, Agence de l'eau, Départements, Régions). Ces derniers acteurs interviennent par différents canaux, notamment des financements, des appuis techniques et administratifs et des rappels réglementaires.

Le programme d'action élaboré dans le cadre de la concertation doit ensuite trouver les moyens de sa mise en œuvre, et notamment une **maîtrise d'ouvrage locale** ayant été partie prenante dans l'élaboration des actions, et donc capable de les porter. Ainsi, l'association la plus large possible des porteurs de compétences en lien avec la gestion de l'eau, en plus d'assurer la richesse et l'équité dans la démarche, est un préalable indispensable de sa mise en œuvre opérationnelle. **La transparence, la communication et la dynamique politique** sont des éléments favorisant la participation des acteurs concernés aux espaces de concertation (portage politique, inscription dans le territoire et dans ses enjeux, objectifs clairs des réunions...).

Des actions vers **le grand public** sont également recommandées dans le cadre d'une démarche de gestion concertée, notamment dans le cadre d'actions de sensibilisation aux problématiques locales les plus prégnantes et/ou appelant des évolutions de pratiques (économies d'eau, zones humides à protéger, pollutions, etc.). Elles pourront cependant prendre place dans un deuxième temps, une fois que les principaux porteurs d'action et partenaires, sont mobilisés autour du projet.

A chaque étape de la gestion concertée, le **partage d'expérience** avec des territoires voisins et la mise en réseau des acteurs à des échelles plus importantes (notamment des animateurs et des techniciens) constituent des leviers importants de dynamisme et de mutualisation des connaissances.

2 Du diagnostic à la stratégie de mobilisation territoriale

Les bassins versants (ou autres échelles d'intervention sur l'eau et les milieux aquatiques) ne sont jamais « orphelins » ou exempts de gestion concertée : il existe sur chaque territoire des relations entre acteurs, des projets, des partenariats, des accords tacites, techniques et/ou politiques qu'il est nécessaire d'identifier avant de lancer toute démarche active.

Que ce soit pour mettre en place une procédure de gestion concertée (SAGE, contrat de milieu, etc.), ou pour dynamiser les projets en cours, il convient donc d'initier **un diagnostic de territoire permettant d'identifier les différents enjeux (techniques, économiques, politiques, sociaux) de gestion concertée**, ainsi que les organisations territoriales et les dynamiques existantes.

Dans ce cadre, il est possible de distinguer **plusieurs types de démarches, adaptées à des contextes différents**. Elles sont décrites dans le paragraphe suivant.

2.1 Quel diagnostic mettre en œuvre sur mon territoire ?

La démarche visant à repérer et analyser les enjeux et les processus de gestion concertée sur un territoire doivent être mises en œuvre au travers de trois démarches parallèles :

- **Pré-diagnostic** du territoire. Cette étape a pour objectif d'élargir la vision que l'Agence de l'eau a du territoire. Elle permet de rencontrer des agents en interne et certains partenaires en externe pour développer une vision plus globale du BV et de ses réalités.
- **Etude diagnostic** de la gestion concertée. Ce diagnostic, plus poussé, a pour but d'identifier les enjeux, le positionnement des acteurs, de l'organisation et les dynamiques sociopolitiques du territoire. Il doit permettre de déterminer la présence ou l'absence d'enjeux justifiant une possible procédure de gestion concertée (contrat de milieu, SAGE, etc.) et renvoyer ainsi vers les démarches 1 ou 2 décrites ci-après :
- **Deux démarches différentes peuvent être mise en œuvre** suivant les résultats de ce diagnostic :
 - 1. Stratégie d'appui à la gestion concertée.** Il s'agit de s'appuyer sur l'existant (dynamiques, partenariats, démarches collectives) et de définir des axes stratégiques visant à encourager les démarches les poussant à se structurer et élargir leurs champs thématique, géographique, partenarial.
 - 2. Etude d'opportunité complète.** Sur les territoires le justifiant, il s'agit de réaliser une étude d'opportunité pour la définition d'une démarche de gestion concertée (SAGE, contrat de milieu, etc.). Cette démarche consiste à rassembler les acteurs du territoire afin de réfléchir avec eux aux éléments d'opportunités issus du diagnostic de territoire, et d'établir une stratégie et/ou un outil de gestion concertée adapté au territoire.

Le schéma ci-dessous expose les deux solutions proposées :

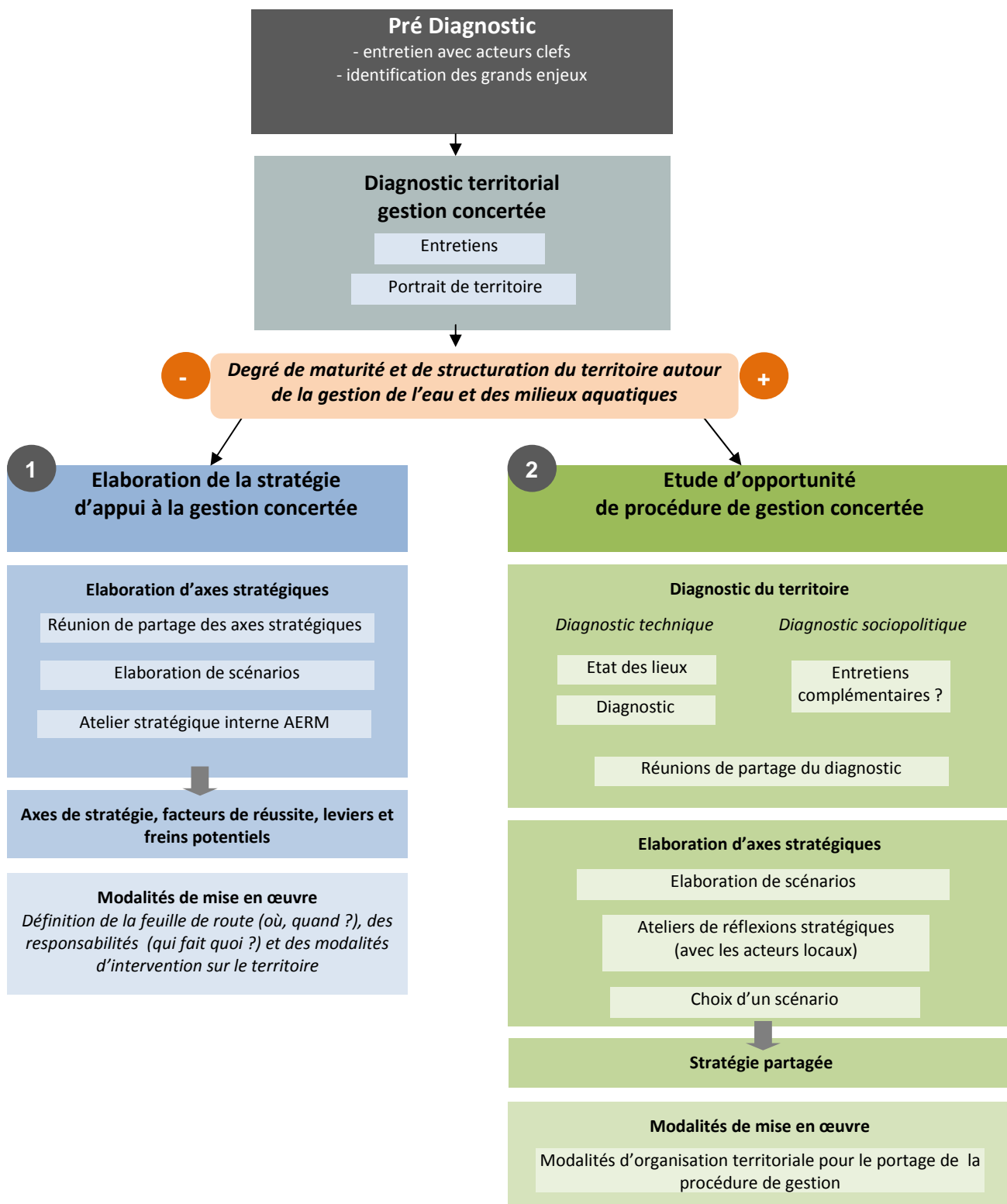


Schéma de principe des études diagnostic et appui à la gestion concertée territoriale

2.2 Des études sociopolitiques et des « études-action »

Des démarches sociotechniques

Les études de diagnostic et d'élaboration de stratégies territoriales appellent des compétences techniques (capacité à comprendre les enjeux eau et milieux aquatiques, les procédures et les projets qui les entourent), ainsi que des compétences sociopolitiques. En effet, il s'agit de déployer des capacités d'écoute des acteurs, d'identification et d'analyse de jeux d'acteurs plus ou moins complexes et pour lesquelles un regard « technique » ne suffit pas (compétences spécifiques en sociologie et en analyse sociopolitique des territoires).

Par ailleurs, obtenir des acteurs locaux et extra-locaux qu'ils se livrent et se positionnent sur des enjeux, des jeux d'acteurs ou des perspectives d'actions qui les concernent directement nécessite une garantie d'indépendance et d'objectivité qui justifient de les faire réaliser par des prestataires externes à l'Agence de l'eau. Une personne de l'Agence (un chargé d'intervention par exemple), même s'il désire conserver une posture neutre d'écoute et d'analyse, sera perçue par les autres acteurs comme partie prenante du système, provoquant potentiellement des effets de censure ou de postures « parasites » difficiles pour lui à identifier et à isoler. De même, le diagnostic qui sera tiré de ces entretiens pourra difficilement être perçu comme neutre, et donc approprié par les autres acteurs qu'il concerne, ceux-ci pouvant le trouver trop partial car ayant été réalisé par un acteur juge et parti.

Toutes les phases des études ne sont pas à externaliser : les pré-diagnostic seraient de notre point de vue à mettre en œuvre en interne à l'Agence, permettant de dresser un premier portrait de territoires pour déterminer ceux sur lesquels engager des études plus poussées. Ces pré-diagnostic sont de plus l'occasion pour les chargés d'étude de recueillir des informations auprès de leurs collègues et d'autres acteurs institutionnels (collectivités, services des l'Etat), en développant une connaissance plus transversale (thématiques et géographique) de leur territoire d'intervention.

Des études-actions et non des études *ex-nihilo*

Par ailleurs, il ne faut pas considérer que ces études de portée sociopolitique et stratégique peuvent être menées sur un territoire sans avoir un impact sur celui-ci. Les cinq « études de cas » déployées dans le cadre de cette étude l'ont montré. Ces démarches mettent en jeu des entretiens avec la majorité des acteurs du territoire, en questionnant leur degré de satisfaction quant à l'organisation territoriale et aux dynamiques d'action présentes. Ils attendent en retour *a minima* un diagnostic de la situation, si ce n'est un certain nombre de pistes stratégiques à même de faire évoluer ce contexte dont ils savent que l'étude visait des évolutions potentielles, qu'ils attendent eux aussi pour beaucoup.

Il s'agit de s'inscrire dans une approche non pas « théorique » de ces études mais plutôt une approche « d'étude-action », permettant par le jeu même des entretiens et réunions mises en œuvre de mobiliser les acteurs autour de réflexions communes et de l'élaboration, sinon d'objectifs, au moins de diagnostics partagés des enjeux du territoire. Cette stratégie prend toute sa force dans les études d'opportunité, qu'il faut considérer d'emblée comme des études permettant et justifiant d'associer les acteurs du territoire à toutes les étapes de réflexion (état des lieux – diagnostic – axes stratégiques – modalités de mise en œuvre).

3 Méthodologie opérationnelle

3.1 Pré-diagnostic

Objectifs

Développer une base de connaissance élargie des territoires :

- Connaître les enjeux de l'eau, mais aussi les principaux enjeux économiques, sociaux, politiques, voir culturels.
- Connaître les acteurs clefs, leurs projets, les relations entre eux et plus globalement l'organisation et les dynamiques locales.

Il ne s'agit à cette étape que de repérer les grandes lignes de ce portrait, afin de vérifier s'il est opportun ou non d'engager une réflexion plus profonde sur ce territoire.

Pourquoi cette étape est-elle importante ?

Cette étape de cadrage est indispensable pour connaître :

- les acteurs à rencontrer,
- le périmètre à considérer,
- les enjeux liés au calendrier de certains projets ou aux démarches de structuration et d'organisation de certains acteurs, que l'étude pourrait venir brouiller,
- pour associer dès le démarrage de l'étude les acteurs qui seront concernés et éviter qu'ils ne « découvrent » l'étude au stade de sa mise en œuvre.

Précautions

Exemples de situations qu'un pré-diagnostic précis aurait permis de mieux anticiper (cas des bassins test de l'étude) :

- Prise en compte des enjeux d'organisation liées au changement de statut des EPTB, que l'étude portant sur la gouvernance venait brouiller (EPTB Meurthe-Madon),
- Redéfinition du périmètre de l'étude suite à des divergences de points de vue des principaux partenaires sur la Meuse (BV Meuse-Chiers),
- Evolution de la liste des acteurs à rencontrer plusieurs semaines après le début du diagnostic, avec suppressions de certains entretiens prévus et ajout d'une structure, le SDEA, qui est apparue essentielle dans le diagnostic (BV Bruche-Mossig)

Méthodes

Veille permanente sur le territoire, via les différents supports d'information disponibles (pages locales des journaux, magazine local et site internet des collectivités, blogs...), des discussions informelles avec les acteurs locaux, etc.

Pour ce qui est du pré-diagnostic lui-même, il passe par la réalisation d'entretiens avec une dizaine d'acteurs clés :

- chargés d'intervention du territoire (toutes thématiques : collectivités, agriculture, milieux, industries). Une réunion collective est possible dans ce cadre (1. Enjeux – 2. Enjeux de mise en œuvre et acteurs à associer) ;
- DREAL ; MISEN et/ou DDT ;
- Conseil régionaux ou départementaux (dont SAT si existant) ;

- Chambres consulaires (suivant les territoires chambres d'agriculture ou CCI) ;
- une à deux collectivités clés du territoire.

Collecte de données existantes sur ces bassins (portraits de bassins), PAOT ou autres documents synthétiques.

Enjeux à aborder

- Enjeux eau et milieux aquatiques
- PAOT
- Identification des acteurs clefs
- Degré de perception et de partage des enjeux eau
- Projets structurants et thématiques orphelines
- Présence ou absence de partenariats ou de projets mutualisés ; état d'avancement (en élaboration, en cours, bloqué, en révision...)
- les opportunités : projets, politiques à venir (eau et hors eau)

Résultats attendus (livrables)

Un portrait du territoire présentant :

- Les grands enjeux eau et milieux aquatiques (cf. collecte de données)
- Les acteurs clés et les projets structurants, les thématiques orphelines
- Les besoins/attentes en termes de gestion concertée
- Une liste d'acteurs à rencontrer.

👉 Comment identifier les territoires sur lesquels initier les autres étapes ?

- Si est fait le constat d'une absence de dynamisme du territoire au regard des objectifs DCE ou du programme d'actions de l'Agence de l'Eau
- Si est fait le constat d'une connaissance partielle de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de ses partenaires institutionnels (Conseils Régionaux, Généraux, DDT, DREAL...), du territoire en question : enjeux, dynamiques, projets, acteurs...
- Si est fait le constat au cours des entretiens d'une hétérogénéité de points de vue entre :
 - les acteurs institutionnels entre eux
 - les acteurs institutionnels et les acteurs locaux
 - les acteurs locaux entre eux
- Si est fait le constat d'éléments de blocage inexplicables sur certains projets ou démarches existantes ou à venir (SAGE, SAGEECE, PAPI...), et que l'Agence ou ses partenaires cherchent à élucider.

3.2 Diagnostic

👉 **Objectifs : Identifier les éléments structurels des territoires (positionnement des acteurs, organisation territoriale, grands projets...) de manière à en définir les leviers ou les freins à la mise en place d'une gestion concertée**

Lors du processus de partage des enjeux et de construction d'une vision commune entre les acteurs et avec l'Agence de l'eau, il convient de porter une attention particulière au contexte et à la perception des acteurs dans lequel s'inscrit la gestion de l'eau : éléments politiques, économiques, sociaux, historiques, culturels, etc. En effet, au même titre que les projets en cours et que la géographie des acteurs, ces éléments de contexte globaux sont sources de leviers d'action locale, ou au contraire de blocages potentiels qu'il convient d'anticiper.

👉 Méthodes

Cette phase, parce qu'elle mobilise des compétences spécifiques d'analyse de gouvernance et de concertation et par souci d'indépendance, doit être réalisée de préférence par un prestataire extérieur à l'Agence de l'eau.

Elle se compose dans un premier temps de recherche d'informations complémentaires sur le territoire (occupation du sol, limites administratives, densité, etc.). Dans un deuxième temps, le diagnostic passe par une série d'entretiens approfondis avec l'ensemble des acteurs identifiés comme gestionnaires de l'eau ou étant concernés de façon directe ou indirecte par les politiques de l'eau (15 à 25 acteurs selon la taille du territoire).

Il semble primordial que dès cette phase de diagnostic un comité de pilotage partenarial rassemble *a minima* l'Agence et ses partenaires institutionnels, mais aussi un certain nombre d'acteurs locaux. En particulier, les acteurs incontournables et à l'action structurante (tels que des EPTB ou des porteurs de démarches existantes (SAGECE, etc.), doivent impérativement être associés dès cette phase de diagnostic, sous peine de les voir s'ériger contre les propositions stratégiques qui seront produites.

■ Répertoire les acteurs clés

Les acteurs à interroger sont des gestionnaires de l'eau et des acteurs « hors eau » impliqués dans les politiques territoriales, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la protection du patrimoine, etc. Il s'agit de :

- collectivités (Départements, Régions, communautés de communes, Syndicats, EPTB le cas échéant, structures portant des SCoT, et si possible les élus associés),
- services de l'Etat,
- Chambre d'agriculture, Chambre d'industrie,
- Fédérations de pêche,
- représentants d'usages socio-économiques et associations environnementales,
- éventuellement acteurs historiques ou emblématiques du territoire...

■ *La méthodologie des entretiens*

Les **entretiens** seront menés sur un mode semi-directif, qui est une méthode de recueil de données qualitatives couramment mobilisée dans les études sociologiques. Il consiste pour l'enquêteur à induire un minimum d'éléments dans la discussion afin de laisser s'exprimer les catégories propres de l'interrogé et son raisonnement personnel, en posant notamment des questions ouvertes sur les thèmes à discuter, et à limiter ses interventions, en se limitant à recadrer discrètement la discussion lorsque nécessaire et à introduire les thèmes. Ainsi, le guide d'entretien est flexible, construit autour des grands thèmes à aborder, ce qui permet de lancer une discussion fluide et d'éviter la dynamique question/réponse, trop déductive. Les thèmes à aborder lors de ces entretiens sont détaillés dans le point suivant.

Ces entretiens pourront être réalisés de visu (notamment pour les acteurs les moins techniques, les élus, etc.), et par téléphone, ce qui permet de s'adapter plus facilement aux disponibilités des personnes rencontrées.

Une **fiche de données factuelles** sur l'acteur pourra être envoyée au préalable à l'entretien afin de formaliser les informations suivantes : statuts, territoire d'intervention, compétences en lien direct avec l'eau, autres compétences en lien indirect ou potentiel avec l'eau, bref historique de la structure, ressources humaines et ressources financières, projets « eau » en cours, passés et en prévision. Il est notamment pertinent d'identifier les projets phares menés par un acteur, qui caractérise au mieux son identité, sa volonté et son mode d'implication dans le développement local.

Ces entretiens doivent en outre permettre de collecter les points de vue des acteurs sur les enjeux de gestion de l'eau sur le territoire, ceux-ci n'étant généralement pas perçus ou envisagés de la même manière selon les structures.

■ *Diagnostiquer les jeux d'acteurs*

Qui dit « gouvernance locale » dit bien sûr « acteurs »... qui dit analyse des territoires et de leurs dynamiques dit également « Acteurs ». La description des caractéristiques des territoires et de leurs évolutions passée et future est complétée par une analyse des acteurs de ces territoires. Cette analyse permettant de répondre à plusieurs questions :

- **Qui sont-ils ?** Recensement des acteurs impliqués dans les différentes dimensions des territoires. L'importance de regarder les acteurs « hors eau » impliqués dans l'aménagement du territoire au sens large, l'urbanisme, la protection du patrimoine... acteurs considérés à différentes échelles ayant un lien avec le territoire concerné. Dans certains cas, ce lien peut être un lien indirect au travers par exemple d'une pression transmise par le milieu physique (par exemple, des acteurs d'un plateau influençant la qualité de l'eau d'une rivière au travers de relations complexes de milieu karstique) ou de relations de financement. La densité d'acteurs des territoires peut être soulignée et caractérisée : territoires « vides » ou territoires « foisonnants »
- **Que font-ils ?** Description du mandat, de la responsabilité et du rôle de l'acteur, ainsi que des principales activités sous sa responsabilité ou dans lesquelles l'acteur s'implique (dans des partenariats par exemple). Identifier en particulier les projets phares des acteurs qui

caractérisent au mieux leur identité et leur volonté et mode d'implication dans le développement local ;

- **Quel réseau possèdent-ils ?** La compréhension des dynamiques des territoires et l'identification d'opportunités de développement de gouvernance locale demande également de comprendre les relations des acteurs avec d'autres acteurs. La transterritorialité de ces réseaux d'acteurs est importante, en particulier entre différentes unités administratives. Les contraintes aux liens ou partenariats entre acteurs (pour cause de limites administratives, de différences politiques ou de différences de statut) seront également soulignées. Dans certains cas, des niveaux d'organisation à l'échelle du territoire concerné peuvent être identifiés, même si ceci reste peu probable dans de nombreux cas au vu des limites des territoires eau considérés.
- **Quelles contraintes rencontrent-ils ?** Problèmes de ressources humaines ou financières, de capacité technique administrative ou d'ingénierie financière, difficulté d'accès à l'information et la connaissance, problème de légitimité sur certaines activités et positionnements, etc.

👉 Enjeux à aborder lors des entretiens

Enjeux eau et milieux

- degré de partage des connaissances
- degré de perception des enjeux
- degré de partage des enjeux
- degré de cohérence géographique des enjeux

Organisation territoriale

- cohérence/hétérogénéité géographique des enjeux (eau et milieux aquatique, bassins de vie, réalités culturelles, politiques...)
- intercommunalité
- structuration de la Maîtrise d'ouvrage
- partage des compétences GEMAPI, AEP, assainissement, etc. et perspectives d'évolutions
- pertinence du territoire bassin de versant par rapport aux "socialités", aux bassins de vie

Degré de « maturité » du territoire face aux enjeux eau et milieux aquatiques

- projets, démarches en cours ou en projet
- adéquation de ces démarches avec les PAOT et les objectifs DCE
- partenariats techniques, politiques et/ou d'action par rapport aux projets de gestion eau et milieux aquatiques
- degré d'implication des acteurs (présence d'acteurs moteurs, etc.) sur ces sujets

Relations entre acteurs

- nature et type d'intervention des acteurs en présence (acteurs locaux comme acteurs extra locaux)
- types et degrés de relations entre acteurs
- relations entre secteurs géographiques
- expériences/historique de partenariat (eau et hors eau)

Connaissance/perception des outils de gestion concertée

- Degré de connaissance/d'expérience des outils
- Perception de ces outils

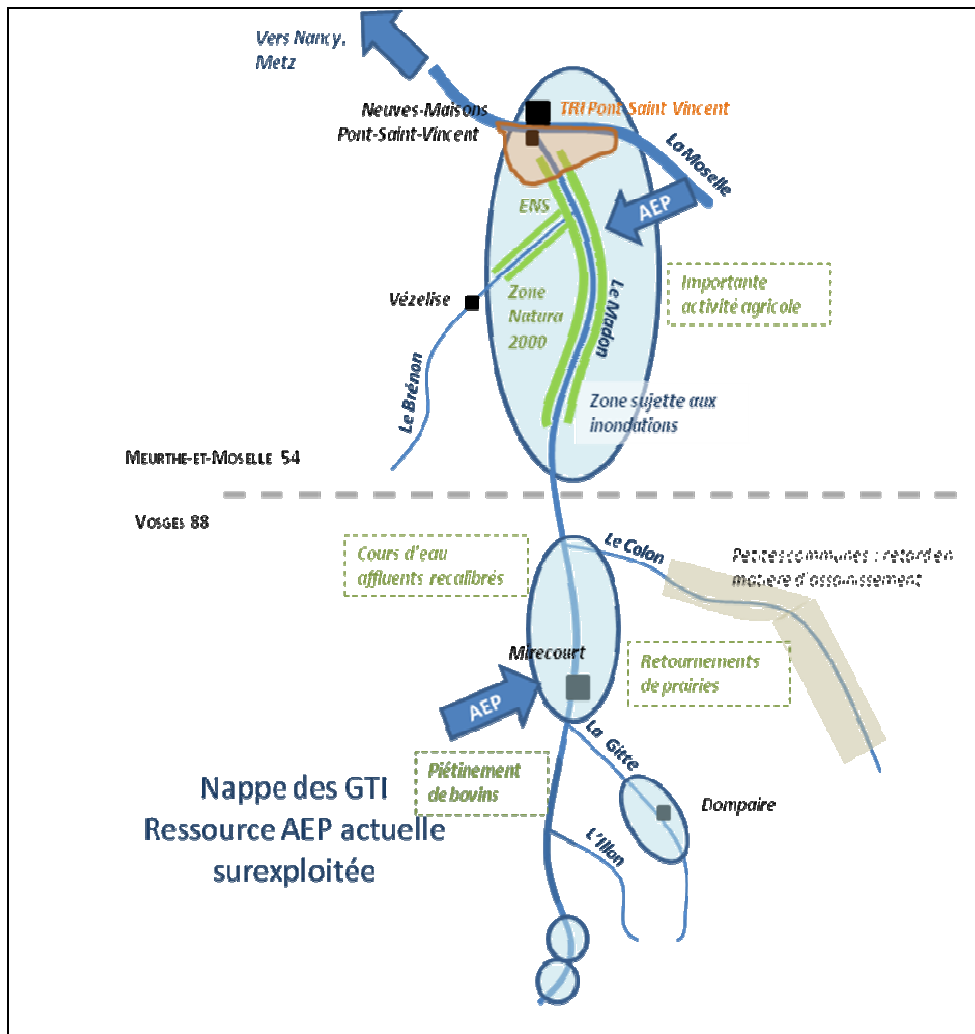
Précautions

- **Une veille interne élargie indispensable.** Une bonne connaissance de base du territoire doit permettre d'éviter certains écueils, tels que le choix d'un calendrier inapproprié pour intervenir sur un territoire (exemple du Madon où la période des entretiens envisagée initialement risquait de perturber les discussions engagées par l'EPTB avec les intercommunalités, au sujet de leur adhésion au futur syndicat mixte), ou l'oubli de certains acteurs à rencontrer (exemple de la Bruche où le SDEA n'avait pas été identifié au départ comme un acteur à rencontrer alors qu'il était incontournable). **Dans tous les cas il est nécessaire d'associer les principaux acteurs des territoires à la décision de lancer un diagnostic.**
- **Prêter attention à rencontrer également des acteurs "hors eau "** (Urbanisme, aménagement, tourisme, usages économiques ...).
- **Interroger les acteurs sur leur intervention mais aussi sur leurs réseaux et partenariats** et sur leurs contraintes (réglementaires, financières, sociales, politiques...).
- **Rencontrer l'ensemble des acteurs incontournables** du territoire, même s'ils n'ont pas de politique "eau" (certains Conseils départementaux par exemple ont une politique de l'eau peu développée, mais ils peuvent malgré tout contribuer à faire avancer les réflexions sur ce sujet).
- **Poser des questions larges** pour ne pas induire les réponses ("quels sont les enjeux pour vous ?" plutôt que : "parlons des inondations" par exemple).
- **Identifier clairement les éléments relevant du point de vue des acteurs** et ceux relevant de réalités objectives. Bien que les regards portés par certains acteurs sur des enjeux ou des réalités des bassins posent parfois question, ou sont même inexacts, il est important de les conserver pour analyser le degré de visibilité et les modes de perception des enjeux du bassin.
- **Prévoir un à deux entretiens non définis** pour permettre aux premiers enquêtés de recommander d'autres acteurs.
- Une attention particulière doit être portée au dimensionnement du diagnostic et au temps à lui consacrer. En effet, un diagnostic des enjeux et de la gouvernance de l'eau sur un bassin versant est un vaste sujet d'étude et le choix des acteurs à rencontrer, ainsi que le niveau de détail de l'analyse doivent être précisés dès le début avec le prestataire.

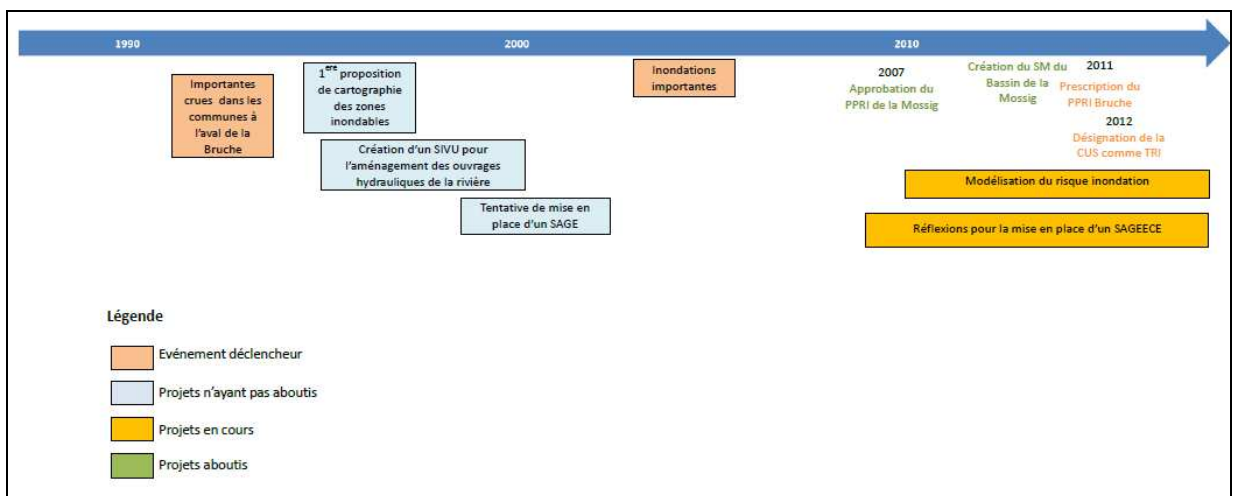
👉 Résultats attendus (livrables)

Un diagnostic du territoire présentant :

- ❖ Un bilan de la situation administrative du territoire (avec représentation cartographique), notamment des intercommunalités (dont beaucoup ont connu des restructurations récentes) et des départements. Ces deux échelles administratives concordent rarement avec des échelles hydrographiques, et constituent pourtant des collectivités ayant fréquemment des compétences eau.
- ❖ Un détail de l'ensemble des points de vue et positionnements spécifiques sur les enjeux, mis en avant par les différents acteurs interrogés, classé par thématiques (qualité, quantité, inondations, restauration, milieux aquatiques, aménagement, etc., la liste demeurant ouverte en fonction des spécificités du territoire). La diversité des enjeux peut également être représentée sur un schéma du bassin :



❖ Un détail des projets passés, en cours et à venir, ainsi que des opportunités de développement en lien direct ou indirect avec la gestion de l'eau sur le territoire. Les principaux projets peuvent être représentés sur une échelle de temps, alors que le détail sera donné sous la forme d'un tableau :

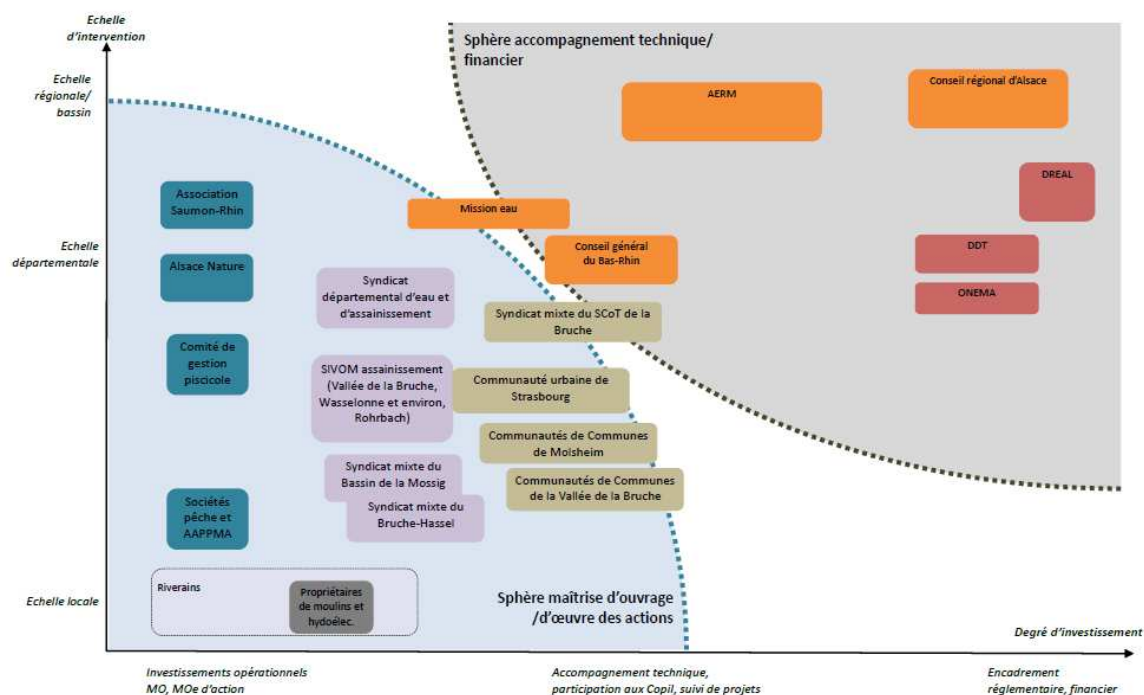


- ❖ Une synthèse visuelle des compétences des acteurs et de leurs interventions selon les thématiques. Une telle représentation a pour but de mettre en évidence les thématiques bien prises en charge sur le territoire et par quels acteurs, et de pointer les thématiques et compétences orphelines à certaines échelles, s'il y en a.

	Acteur	Qualité	Quantité	Inondations	Entretien/restauration	Protection esp./milieux	Type d'investissement
08	CG 08						Pol, fin
	DDT 08						Pol, reg
	CDA 08				(à travers UDASA)		Pol, tech, fin
	UDASA/ASA 08						Pol, tech
	FDAPPMA 08						Tech, fin
	CODECOM						Pol, tech
54	CG 54					ENS	Pol, tech, fin
	DDT 54						Pol, reg
	CDA 54						Pol, tech, fin
	FDAPPMA 54						Pol, tech
	SCOT Nord 54						Pol, reg
	SIAC						Tech
	SAGE Fe						Pol, tech
55	CG 55						Pol, tech, fin
	DDT 55						Pol, reg
	CDA 55						Pol, tech, fin
	FDAPPMA 55						Pol, tech

- ❖ Des cartes d'acteurs peuvent également être réalisées afin de mettre en évidence des vides à certaines échelles de gestion, des acteurs prédominants, la densité d'acteurs sur une thématique et un territoire, etc.

Représentation synthétique du positionnement des acteurs du bassin versant



- ❖ Une synthèse textuelle des enjeux de l'eau sur le territoire, intégratrice de l'ensemble des principaux éléments recueillis lors des entretiens et de l'analyse, présenté sous la forme d'une histoire cohérente et mettant en exergue les principaux axes de des enjeux eau et de leur gouvernance.

Des fiches factuelles sur les compétences de chacun des acteurs du territoire, comprenant une description du mandat, de la responsabilité et du rôle de l'acteur, ainsi que des principales activités sous sa responsabilité ou dans lesquelles il s'implique (projets ou partenariats par exemple) pourront être rédigées.

👉 Mettre en place des réunions de rendu à l'échelle du territoire

Il semble indispensable de mettre en place un ou des **ateliers de restitution et d'échange** rassemblant, à l'échelle du territoire objet de l'étude, les acteurs ayant participé au diagnostic. Il s'agit de présenter et de mettre en discussion le diagnostic du territoire, afin de le consolider et de le partager avec tous les acteurs intéressés par la gestion. Cet atelier peut très bien être ouvert à des acteurs qui n'ont pu être rencontrés, faute de temps ou de disponibilité, pendant le diagnostic. Leur perception permettra d'enrichir l'état des lieux.

Cette étape est déterminante dans le sens où elle permet de partager le diagnostic entre tous les acteurs de la gestion de l'eau (intra et extraterritoriaux). Suivant les cas, il pourra être opportun de réaliser plusieurs ateliers, si la taille du territoire ou la diversité des acteurs le justifie (cf. encart « Les étapes d'une étude d'opportunité » page 25).

👉 Comment identifier les territoires sur lesquels initier une étude d'opportunité ou une démarche d'élaboration stratégique plus simple ?

Il n'est pertinent de mettre en œuvre une étude d'opportunité que :

- Si des dynamiques importantes et ambitieuses en termes d'objectif et de partenariat sont identifiées sur le territoire : projets ambitieux, acteurs impliqués et associés, actions et fond mutualisés, ... ;
- Si le bassin versant en question a été identifié comme prioritaire par l'Agence de l'Eau ou ses partenaires (SDAGE, PPRI, etc.) pour mettre en œuvre une procédure de gestion concertée ;
- ET si un porteur local (syndicat, communauté de communes...), est en mesure de porter cette étude (une communauté de commune ou un syndicat ne recouvrant pas l'ensemble du bassin versant, mais volontaire, peut porter cette étude pour le compte de ses partenaires du bassin).

Il apparaît bien sûr comme un préalable indispensable que l'Agence de l'eau ait déterminé le ou les outils de gestion concertée qu'elle souhaite mettre à disposition des territoires avant de lancer des études d'opportunité de ce type.

3.3 Elaboration d'axes stratégiques

Objectifs

Identifier et développer des éléments stratégiques pouvant être mobilisés (et combinés selon une chronologie adaptée) sur les territoires en vue de favoriser l'émergence d'une gestion concertée de bassin versant.

Une typologie et des exemples de leviers stratégiques sont présentés dans la partie suivante (3-), ainsi que des exemples de stratégies concrètes proposées sur des bassins versants (4-).

Méthode

La réflexion conduisant à l'élaboration d'axes stratégiques repose sur le croisement de différents constats :

- ❖ Les enjeux en termes de gouvernance, de jeux d'acteurs et de représentation.
- ❖ Le niveau de partage des enjeux eaux et milieux aquatiques et la place éventuelle d'autres enjeux pouvant influencer la gestion de l'eau (par exemple l'aménagement du territoire, le tourisme...).
- ❖ Les opportunités ou les dynamiques existantes sur le territoire (voir encart ci-dessous).
- ❖ La présence de facteurs exogènes pouvant influencer directement la gestion de l'eau sur les territoires (dans le cas de cette étude il s'agissait principalement de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles créant la compétence GEMAPI).

Identifier des opportunités de changement pertinentes pour le domaine de l'eau

La gamme des opportunités à considérer doit être large. Elles sont bien sûr à rechercher en premier lieu au sein du territoire concerné, mais elles peuvent aussi trouver leur origine à des échelles de décision ou administratives différentes (par exemple, nouvel instrument financier régional). Les opportunités peuvent également trouver leur origine dans des territoires voisins limitrophes et constituer en des synergies autour de problématiques communes ou des rattachements à des initiatives et dynamiques existantes.

Les opportunités de changement sont multiples. Elles concernent aussi bien :

- L'émergence d'un acteur politique (un individu, un groupe de personnes) fort pouvant porter une nouvelle initiative sur son territoire ou à une échelle plus vaste et apportant alors un réseau ou facilitant l'accès à des ressources financières ;
- L'existence de partenariats forts entre des acteurs (par exemple, un partenariat entre des pays et la profession agricole pour l'émergence d'un pôle d'excellence rurale) – en particulier des partenariats échappant aux limites administratives classiques ;
- Le lancement futur d'un processus de planification ou développement d'une stratégie (par exemple, l'établissement d'un nouveau SCOT ou PLU, le développement d'une stratégie touristique, etc.) et la possibilité d'intégrer des dispositions spécifiques liées à l'eau qui favoriseraient la résolution des enjeux de l'eau identifiés ;

-
- Une dynamique en cours dans un territoire voisin concernant des enjeux de gestion de l'eau (par exemple, le développement d'un programme de mise en œuvre d'actions de réduction des fertilisants agricoles) ou de développement durable des territoires (par exemple, la gestion d'une zone Natura 2000 impliquant les mêmes acteurs que ceux à l'origine de la pression sur le milieu aquatique dans le territoire concerné ;
- Une opportunité nouvelle de financement pour des actions dans le domaine de l'eau, ayant des implications pour le domaine de l'eau ou pour des acteurs ciblés pertinents pour la résolution des problèmes de gestion de l'eau des territoires concernés (par exemple, actions de formation de collectivité pouvant intégrer des thématiques environnement/eau) ;
- Des changements institutionnels, majeurs (re-structuration d'acteurs économiques, synergies entre services de l'état...) ou locaux (émergence d'une nouvelle association locale de développement) ;
- L'intérêt d'un acteur « hors eau » pour une problématique eau directement liée ou non aux enjeux de gestion de l'eau identifiés par l'agence pour le territoire concerné ;
- Une initiative économique lancée par un acteur économique ou une collectivité, conduisant à une réflexion sur le développement durable et aux implications sur les ressources en eau ;
- Une initiative éducative ou de formation, institutionnalisée (éducation nationale) ou informelle (camps de vacances) pouvant servir d'outils d'émergence d'une identité des cours d'eau.

Il semble primordial de prendre en compte ces enjeux d'opportunité à deux niveaux : dès l'élaboration des axes stratégiques, qui s'appuient sur ces éléments ou les prennent en compte ; dans le cadre de possibles évolutions de la stratégie proposée pour le territoire. Il est en effet important que cette dernière reste adaptable pour prendre en compte de possibles évolutions de contexte et d'opportunité territoriale.

Pour mettre en œuvre cette réflexion, trois temps sont nécessaires :

- **Un atelier de restitution et d'échange** rassemblant, à l'échelle du territoire objet de l'étude, les acteurs ayant participé au diagnostic. Il s'agit de mettre en discussion le diagnostic du territoire, afin de le consolider et de le partager avec tous les acteurs intéressés par la gestion. Cet atelier peut très bien être ouvert à des acteurs qui n'ont pu être rencontrés, faute de temps ou de disponibilité, pendant le diagnostic. Leur perception permettra d'enrichir l'état des lieux.
- **Un travail « en chambre »** où les premières pistes d'axes stratégiques seront identifiées pour chaque territoire par l'équipe d'étude.
- **Un atelier de travail avec l'Agence**, permettant de mettre en discussion les pistes stratégiques, notamment par rapport aux implications qu'elles représentent pour l'Agence.

Modalités du travail :

- Il s'agit de partir du diagnostic réalisé et d'identifier les écarts entre la situation locale et les attendus correspondants aux ingrédients d'une gestion concertée efficace et opérationnelle (cf. partie 1). Ces écarts mettent en avant des dysfonctionnements en termes de concertation, de gouvernance, de connaissance et de partage des enjeux, etc. (cf. partie 1).

- Ensuite, il est nécessaire d’identifier les dynamiques en termes de projets de gestion, de partenariats, de gouvernance, etc., et de définir des axes stratégiques pour les dynamiser. Généralement, il est possible d’identifier des thématiques ou enjeux de gestion qui bénéficient d’un intérêt et d’une mobilisation locale, qu’il s’agira de mobiliser tout en favorisant progressivement leur intégration dans une gestion plus globale répondant à l’entière des objectifs de la DCE.
- Les axes stratégiques possibles sont nombreux (cf. partie suivante) ; ils ne sont pas à développer systématiquement mais bien au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic : suivant les territoires, il s’agira d’agir sur tel ou tel levier. Pour autant, tous ces leviers sont interdépendants et « interagissent » entre eux. C’est pour cette raison qu’il est nécessaire d’avoir une vision d’ensemble des leviers à déployer, de leurs interactions et d’une chronologie favorable à leur mise en œuvre sur le bassin (« feuille de route »).
- Pour chaque axe stratégique, il est ensuite nécessaire d’identifier les actions nécessaires à leur mise en œuvre. Il peut s’agir d’arguments à mobiliser, d’éléments d’incitation (financière, technique), d’études préalables, de relations partenariales à développer, etc. Pour les hiérarchiser, il est proposé de distinguer celles qui constituent des préalables indispensables, des facteurs déterminants, ou bien « seulement » des éléments facilitateurs. Ce travail, qui induit un certain niveau de détail dans la stratégie de mobilisation des territoires, ne peut être mis en œuvre que dans le contexte local. A ce titre, il ne nous semble pas qu’il soit possible de tirer des enseignements qui soient généralisables à l’échelle du bassin Rhin-Meuse. La recommandation, à ce stade, est plutôt de contextualiser l’élaboration de ces leviers d’action au maximum.

Résultats attendus (livrables)

Une fiche stratégie comprenant :

- ❖ Un rappel des principaux constats concernant les enjeux de l’eau, la gouvernance du territoire et les dynamiques en cours.
- ❖ Une feuille de route : cette partie doit permettre d’établir la cohérence entre les différents axes stratégiques et la méthode de mise en action de la stratégie.
- ❖ Des axes stratégiques précis, comportant des objectifs, les actions à mettre en œuvre, les acteurs concernés, les facteurs de risques ou de succès, les leviers possibles, les synergies avec d’autres initiatives et, dans la mesure du possible, un calendrier de mise en œuvre.

Précautions

- Les axes stratégiques constituent ici des principes d’action pour l’Agence qu’il s’agira de partager, éventuellement de questionner, avec les acteurs locaux au moment de la mise en œuvre de la stratégie définie, afin de ne pas donner le sentiment de vouloir imposer une stratégie au territoire.

3.4 Mise en œuvre de la stratégie définie

Objectifs

Une fois la stratégie de mobilisation territoriale définie, il s'agit de réunir les acteurs parties prenantes du dispositif pour définir avec eux la feuille de route (où, quand ?), les responsabilités (qui fait quoi ?) et les modalités d'intervention sur le territoire.

Méthode

- ❖ Réunion interne à l'Agence (et/ou avec les partenaires institutionnels) pour définir le timing de mise en œuvre des différents leviers, le partage des tâches, les partenaires à mobiliser... En même temps ou dans un second temps, il sera intéressant de partager cette stratégie avec les partenaires de l'Etat qui pourraient être concernés.
- ❖ Partage de cette stratégie avec les acteurs des territoires qui pourraient en constituer des partenaires (ex. EPTB, syndicats de bassin versant, etc.). Il s'agit de leur expliquer et de les mobiliser par rapport aux axes qui les concernent au premier chef. Des réunions avec la sphère technique et politique de ces structures peuvent s'avérer nécessaire (exemple : Conseils départementaux, EPTB) ; l'évolution de documents encadrant le partenariat avec ces acteurs (convention de partenariat) peut aussi être nécessaire et justifier des réunions internes (premier alinéa) puis partenariales (deuxième alinéa).
- ❖ Sur certains territoires il est éventuellement possible d'organiser une réunion avec certains acteurs du territoire destinée à tester ou à approfondir certains leviers stratégiques.

Remarques

- Pour les études d'opportunité, cette étape consiste à la définition plus précise des modes d'organisation du territoire pour le portage de la procédure, et des études complémentaires à mettre en œuvre (voir encart ci-dessus).
- Il est possible que certains axes méthodologiques interrogent les outils que l'Agence de l'eau a à sa disposition et justifient d'en faire évoluer certains ou d'en développer de nouveaux. Un processus interne de réflexion, possiblement accompagné, doit alors être mis en place, permettant notamment de se rapprocher d'autres Agences ou acteurs ayant déjà mobilisé ce type de dispositif.

Les étapes spécifiques de l'étude d'opportunité

Une étude d'opportunité se distingue d'une démarche d'élaboration d'une stratégie de gestion concertée classique, par le fait qu'elle vise à tester l'opportunité de mettre en œuvre sur le territoire une procédure de gestion (contrat de bassin versant, SAGE, etc.). Elle doit permettre de repérer les enjeux justifiant la mobilisation de telle ou telle procédure, les attentes/contraintes/volontés d'action des acteurs locaux et institutionnels en la matière, ainsi que les modes d'organisation territoriale et de gouvernance permettant son portage, son animation et sa mise en œuvre.

Elle suppose donc un travail plus approfondi que l'élaboration d'une stratégie de mobilisation du territoire « simple », et un travail en collaboration directe avec les acteurs du territoire.

Les principales étapes à prévoir (en sus de celles décrites dans la démarche « classique ») :

- ➔ **Entretiens complémentaires ou « focus groupes »** auprès d'acteurs du territoire, permettant d'approfondir le diagnostic et d'analyser avec eux l'opportunité de mettre en œuvre tel ou tel type de démarche. Des ateliers collectifs par mondes d'usages ou « focus groupes » peuvent offrir des espaces de discussion permettant d'approfondir les constats et de toucher un cercle d'acteurs plus large que leurs « représentants » classiquement associés à ces démarches (focus groupe élus, agriculture, environnement, tourisme et patrimoine...).
- ➔ **Réunion de partage du diagnostic.** L'étude d'opportunité est généralement l'occasion de mettre en œuvre un diagnostic technique approfondi des enjeux eau et milieux aquatiques du territoire. Il constitue un « état zéro » de la possible démarche de gestion mise en œuvre *in fine*. Des réunions de partage et de validation de ce diagnostic sont des instances de concertation essentielles permettant de premiers moments de discussion entre acteurs et de premiers éléments de conscience collective autour de ce projet.
- ➔ **Les réunions de réflexions stratégiques** ne se font plus « en chambre », mais bien avec les acteurs du territoire. Il peut être opportun de définir des scénarios correspondant à des degrés d'ambition et/ou à des procédures différentes pour emmener les acteurs du territoire à en peser les avantages et les inconvénients. Des réunions spécifiques avec les acteurs institutionnels (encadrant règlementairement et financièrement ces dispositifs) et avec les élus (en charge des moyens du territoire et de la décision) peuvent être justifiées.
- ➔ Enfin, **les discussions autour des modes d'organisation du territoire** pour le portage et l'animation de la procédure doivent permettre, une fois le scénario choisi, de définir précisément les modes de portage (structure porteuse, compétences, statuts, clefs de répartition et de représentation...), d'animation (volume, compétences, moyens matériels...), de pilotage (instances, modes de prise de décision, partenariats...). Des réunions rassemblant plus directement les structures porteuses et les partenaires financiers semblent pertinentes à ce stade.

Les études d'opportunité proposent aussi généralement **les études complémentaires** qu'il sera nécessaire que le territoire mette en œuvre pour disposer d'un « état zéro » suffisant et permettre la définition et le dimensionnement du programme de mesure ou d'action, ainsi que l'évaluation de l'impact de ces actions.

4 Axes stratégiques de mobilisation territoriale

Même si chaque territoire présente un contexte et des enjeux particuliers, l'étude des cinq bassins versants test a permis d'identifier des axes stratégiques communs de mobilisation territoriale. Pour chacun d'eux, sont présentés ici les objectifs et les moyens de leur mise en œuvre, ainsi que des illustrations, tirées des cas d'étude, justifiant de leur opportunité. Ces illustrations, ou exemples, peuvent être de différente nature, et permettent suivant les cas de : a) montrer ce qui manque à la gestion concertée, ou ce qui ne fonctionne pas, lorsque l'axe stratégique n'est pas développé, b) indiquer comment l'axe pourrait être renforcé pour être plus efficace, c) ou bien mettre en avant les cas où la mise en œuvre de l'axe apporte des résultats.

A *Partager les visions et discuter des enjeux prioritaires*

Cette partie constitue un préalable indispensable à l'initiation de toute action ou projet en lien avec la gestion concertée sur le territoire. Elle se décline en 3 axes :

A1. Partager les enjeux DCE et les enjeux des acteurs locaux

?? ? Pourquoi ? / Objectifs

L'ensemble des enjeux soulevés par les acteurs locaux, l'Etat et l'Agence de l'eau doivent trouver une légitimité et une expression au cours du processus de concertation : une construction commune des enjeux est nécessaire, y compris sur des thématiques dépassant la gestion de l'eau.

Afin de favoriser un double mouvement montant et descendant de transmission des informations (notamment donner à voir les enjeux DCE et recueillir les enjeux propre au bassin en valorisant l'expertise d'usage), une étape d'écoute, de communication et de partage indispensable. Elle permettra de légitimer la concertation qui sera menée sur cette base et instaurer un mode de communication entre les acteurs locaux et avec l'Agence et ses partenaires.

Le lien entre le partage des enjeux des différents acteurs et la construction d'objectifs communs passe ensuite par une phase de priorisation des enjeux, qui constitue une première mission concrète pour le groupe réuni au sein de l'espace de concertation.



Comment ?

- Définir en interne à l'Agence de l'eau des priorités d'enjeux et d'actions pour un territoire
- Construire une vision commune entre l'Agence de l'eau et les services de l'Etat
- Organiser des réunions de partage des enjeux avec les acteurs des bassins versants afin de faire remonter leurs visions

Illustration de l'opportunité

- Sur l'ensemble des territoires, vision partielle des liens entre petit cycle et grand cycle de l'eau, déficit de vision des enjeux DCE.
- Sur le bassin versant de la Thur, il n'existe actuellement pas de vision commune entre l'Agence de l'eau et les acteurs locaux, ce qui constitue deux perceptions différentes et tranchées des enjeux.
- Sur bassin versant de la Seille, déficit de partage des enjeux entre les acteurs locaux et l'Agence, ainsi qu'entre les acteurs locaux

A2. Mettre en place ou s'appuyer sur un espace de discussions

?? ? Pourquoi ? / Objectifs

Le partage des enjeux nécessite l'ouverture d'un espace de discussions pour les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant.

L'objectif de ces premières rencontres est de lancer une dynamique et de créer un lieu de rencontre qui doit trouver sa légitimité en se donnant rapidement des objectifs.



Comment ?

- Cet espace peut prendre la forme de réunions rassemblant à la fois des élus, les techniciens des structures gestionnaires de l'eau, des représentants des usagers et des milieux aquatiques, les services de l'Etat, les Conseils Départementaux et Régionaux, les Chambres Consulaires et l'Agence de l'eau.
- L'organisation de ce type de rencontre peut être facilitée par l'existence d'une structure organisatrice et une personne désignée comme animatrice principale.
- Elle peut par ailleurs se greffer sur un ordre du jour lié à l'actualité des collectivités.
- Une réunion d'information sur la réforme GEMAPI, qui intéresse particulièrement les élus locaux, peut favoriser un taux de présence élevé dans une réunion d'information et de partage des enjeux.

Illustration de l'opportunité

- Sur le bassin versant de la Thur, plusieurs processus de gestion sont en place mais ils sont peu coordonnés entre eux. Il n'existe pas de lieu de rencontre régulière entre les différents acteurs et permettant de coordonner leurs actions.
- Sur le bassin versant du Madon, le comité de pilotage du PAPI pourrait, s'il est élargi aux usagers pour l'occasion, constituer un premier espace de discussion à l'échelle du bassin versant.
- Sur le bassin versant de la Seille, inexistence jusqu'alors d'un comité de pilotage interdépartemental, apparaissant comme une perspective intéressante

B *Dynamiser les projets existants*

S'appuyer sur l'existant, le mettre en valeur et prendre en compte au mieux les spécificités d'un territoire sont des facteurs favorisant fortement la légitimité de l'Agence dans une démarche d'initiation d'un projet de gestion concertée. L'objectif est d'une part, d'ancrer progressivement, et sur des thématiques mobilisatrices, des habitudes de travail en commun et d'autre part, d'asseoir la légitimité du porteur de la démarche (Communauté de communes, syndicat). Plus globalement, une démarche s'appuyant sur l'existant permet de reconnaître les enjeux et les préoccupations des acteurs locaux et de construire progressivement une gestion territoriale intégrée.

B1. S'appuyer sur les thématiques et projets fédérateurs

?? ? Pourquoi ? / Objectifs

Les projets en cours sur le territoire et perçus positivement par les acteurs ont acquis une légitimité de par leurs objectifs (ceux-ci sont partagés et l'action est reconnue comme étant utile) et de par leur fonctionnement (leur déroulement satisfait une majorité d'acteurs concernés). Ils renvoient à des structures et acteurs eux-mêmes perçus positivement et dont la légitimité est acquise sur leur domaine d'intervention.

Par ailleurs, d'autres projets même s'ils sont parfois insuffisants ou pas totalement satisfaisants dans les objectifs affichés, dans les actions mises en œuvre ou dans la gouvernance déployée, restent malgré tout intéressants en tant que sujet de discussion fédérateurs.

Il est stratégique, dans le cadre d'un projet de gestion concertée, de s'appuyer sur ces démarches existantes en mobilisant fortement les acteurs qui les mènent. D'une manière opérationnelle, il peut s'agir de faire porter l'organisation des espaces de concertation par une structure déjà au cœur de l'action, l'incitant à élargir son domaine de compétences.



Comment ?

- Elargir les comités de pilotage de ces études, à d'autres acteurs, d'autres thématiques, est un moyen de créer plus de visibilité et d'encourager les liens entre les structures.
- Prendre exemple sur des projets menés sur des territoires voisins et partager les expériences à l'échelle interbassin
- Si l'échelle ou la configuration de l'espace existant n'est pas celui du bassin versant, il peut être élargi ou réajusté pour l'occasion.

Illustration de l'opportunité

- Sur le bassin versant de la Seille, des projets d'entretien mobilisateurs et une étude de restauration de la continuité écologique à l'échelle du bassin versant prometteuse
- Sur le bassin versant Bruche-Mossig, peu de projets fédérateurs mais une thématique très mobilisatrice : les inondations

B2. Prodiguer un appui technique et administratif aux porteurs de projets

?? ? Pourquoi ? / Objectifs

Les porteurs de projets manquent, sur la plupart des territoires, globalement de moyens (moyens financiers, moyens techniques, moyens RH). Les techniciens/chargés de mission sur le terrain gèrent souvent une multitude de thématiques (cf. agents multicasquettes des communautés de communes – voiries, déchets, eau...) et rencontrent fréquemment des difficultés à gérer des dossiers.

L'Agence, les services de l'Etat et les différents partenaires peuvent favoriser la mise en place de projets dans le cadre d'une gestion concertée en apportant un appui direct aux porteurs de projets : soutien financier, technique, mise à disposition d'outils...



Comment ?

- Information régulière sur le cadre réglementaire (DCE, SDAGE, GEMAPI, NOTRe...)
- Supports d'aide (accompagnement, suivi, choix d'un prestataire, formation...)
- Mise à disposition de documents-types (cahiers des charges, dossiers de subventions, dossiers réglementaires...) et de guides d'utilisation

Illustration de l'opportunité

- Sur le bassin versant de la Meuse, au sein des communautés de communes, un même technicien a parfois en charge les thématiques déchets, voirie, eau, etc. Sur les départements 55, 88 et 52, rôle très structurant des SAT des conseils départementaux.
- Sur le bassin versant de la Seille, postes mutualisés entre plusieurs syndicats induisant des temps très partagés et un déficit des soutiens (soutien technique, absence de fonction support (appui administratif, au montage de dossiers...)).

B3. Valoriser les projets existants

?? ? Pourquoi ? / Objectifs

Sur la majorité des territoires, les porteurs de projets manquent d'exemple de projets de gestion bien réalisés, ayant porté leurs fruits donnant satisfaction aux acteurs locaux. Beaucoup des projets actuels de gestion de l'eau et des milieux aquatiques restent mal compris, voire mal vus de certains acteurs des territoires (lien gestion hydraulique-fonctionnalité des milieux, effacements d'ouvrages dans le lit des cours d'eau, etc.). Par ailleurs, les projets existants peuvent manquer de visibilité à l'échelle même des territoires (peu de valorisation). Valoriser les projets intéressants sur un territoire ou à une échelle plus large permet de créer un retour d'expériences de bonnes pratiques.



Comment ?

- Mettre en valeur les projets déjà menés, leur donner une visibilité pour l'ensemble des acteurs en communiquant sur les actions en cours.
- Valoriser ces projets dans le cadre d'un espace de concertation à l'échelle du bassin versant.
- Organiser des retours d'expérience avec d'autres territoires
- Favoriser la mise en réseau pour conforter l'implication des porteurs de projet
- Mettre en avant les facteurs d'incitativité financière et de conditionnalité

Illustration de l'opportunité

- Bassin versant de la Seille : des projets ambitieux et pilotes d'entretien-restauration permettraient de donner à voir le bénéfice de ces projets aux acteurs les plus réticents (ces derniers limitant fortement l'émergence de ce type de projet).
- Sur le bassin versant de la Meuse, des projets ambitieux et intéressants existent, mais ils ne sont connus que des acteurs qui les ont portés (échelle très locale) et ils pourraient être valorisés.
- Sur le sous-bassin de la Mossig, un syndicat très actif.

C Structurer la gouvernance

C1. Encourager les études stratégiques d'ensemble

?? ? Pourquoi ? / Objectifs

Les études stratégiques d'ensemble présentent le double avantage de permettre d'acquérir une base de connaissances à l'échelle du bassin versant, en vue de mettre en œuvre des actions coordonnées, ainsi que d'encourager les maîtres d'ouvrage locaux à s'associer pour mener une étude à une échelle supérieure à la leur (dans le cadre d'un groupement de commandes par exemple).

Inciter les territoires à mener de telles études revient à appuyer les collectivités susceptibles de les porter sur le plan financier et technique/administratif.



Comment ?

- Impliquer l'ensemble des usagers concernés afin de valoriser leur expertise d'usage et de favoriser l'appropriation des résultats et des mesures qui pourront en découler
- Veiller à varier les lieux de réunion sur le territoire afin de favoriser la participation et le sentiment d'équité
- Conditionner les aides à la mise en place d'un comité de pilotage partenarial à l'échelle du bassin versant

Illustration de l'opportunité

→ Bassin versant de la Seille : une étude hydro morphologique sur l'ensemble du bassin versant permettrait de disposer de connaissances et d'un cadre d'action partagé et cohérent à l'échelle du bassin versant jusqu'alors inexistant (forte disparité d'enjeux et de relations entre acteurs)

C2. Accompagner les postes d'animation dans les territoires

?? ? Pourquoi ? / Objectifs

L'outil principal de la structuration des compétences de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une gestion concertée réside dans les postes d'animation sur le territoire. Ces postes permettent aux syndicats de rivière, communautés de communes portant la compétence milieux aquatiques, fédérations de pêche ou encore aux chambres d'agriculture de disposer des moyens d'animer des projets territoriaux de gestion de l'eau et d'assurer une proximité avec l'ensemble des autres acteurs concernés. Ainsi, la mise en place d'un réseau d'animateurs sur le territoire permet d'assurer une cohérence et une visibilité des projets à l'échelle du bassin versant.

En outre, le développement d'un réseau d'animateur à l'échelle du bassin versant ou à une échelle plus large doit également être encouragé, afin de favoriser la coordination et les échanges d'expériences.



Comment ?

- Réunions de communication et d'échange avec l'Agence de l'eau
- Organisation de formations communes, de journées thématiques de mutualisation d'expérience

Illustration de l'opportunité

→ Bassin versant de la Meuse : favoriser l'embauche de personnel compétent dans les communautés de communes

→ Bassin versant de la Meuse et bassin versant de la Seille : appui aux réseaux des techniciens de rivière, jouant un rôle

C3. Se saisir de l'opportunité de la réforme GEMAPI pour structurer la maîtrise d'ouvrage

?? ? Pourquoi ? / Objectifs

A l'heure actuelle, les communes et EPCI se sont appropriés de façon inégale les implications de cette réforme : certaines ont déjà pris des dispositions pour se saisir de la compétence ou la déléguer à un acteur approprié, alors que d'autres se trouvent incapables de décrypter les futures conditions d'application du décret et peinent à prendre des décisions.

Ce paysage de gouvernance en restructuration constitue une opportunité pour l'Agence de l'eau et les acteurs de structurer une maîtrise d'ouvrage plus cohérente à l'échelle des bassins versants.



Comment ?

- Mettre en place des missions d'appui et d'assistance, notamment juridique et organisationnelle, pour les structures locales concernées par la réforme ;
- Mettre en place des politiques d'incitativité ou de conditionnalité pour favoriser les organisations territoriales les plus cohérentes (prenant en compte les objectifs partagés entre les acteurs locaux et l'Agence, les spécificités du territoire et les échelles hydrographiques) et supprimer les zones orphelines de gestion ;
- Pour l'Agence de l'eau : définir un positionnement clair quant à l'organisation ou les organisations territoriales qu'elle entend prôner, en lien avec la Mission d'Appui Technique de Bassin (MATB)

Illustration de l'opportunité

- Sur le bassin versant du Madon, les communautés de communes sont en train de se saisir, de façon cependant assez inégale, de la compétence milieux aquatiques. En parallèle, l'EPTB Meurthe-Madon est en cours de transformation en syndicat mixte et se propose de prendre en charge les compétences milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

D *Encourager la gestion intégrée*

Le principe de gestion intégrée est entendu ici comme une gestion de l'eau transversale entre les différentes thématiques, basée sur la transparence et l'information, ayant une cohérence à une échelle hydrographique et contextualisée avec d'autres politiques de gestion (aménagement du territoire, énergie, etc.).

D1. Sensibiliser aux enjeux peu connus

??? Pourquoi ? / Objectifs

Sur certains territoires, des thématiques demeurent peu visibles et peu prises en charge par les acteurs locaux, ou encore constituent des enjeux nouveaux. Certaines zones se retrouvent parfois « orphelines » de gestion pour une ou plusieurs thématiques, faute de maîtrise d'ouvrage et de dynamique locale, et/ou d'une connaissance ou d'un intérêt de ces enjeux..

Le partage des enjeux constituant un des préalables de la mise en place d'une gestion concertée doit également permettre la réintégration des thématiques orphelines dans le débat, et ainsi permettre leur mise à l'agenda d'une stratégie de gestion.



Comment ?

- Sur les enjeux émergents, des formations pour les animateurs sur ces thématiques permettent de favoriser leur visibilité
- L'incitativité financière est un levier d'action sur les thématiques peu connues, par exemple en acceptant le financement d'actions non prioritaires si des actions prioritaires sont menées (par un même maître d'ouvrage)

Illustration de l'opportunité

- Sur le bassin versant du Madon et sur le bassin versant Bruche-Mossig, la prise en charge des compétences rivière n'est pas harmonisée entre les différentes communautés de communes et syndicats existants. Ainsi, il existe des zones orphelines de gestion des rivières.
- Sur le bassin versant de la Seille : enjeux zones humides « ordinaires », rejets en tête de bassin, captages dégradés peu connus

D2. Encourager la transversalité thématique et géographique des projets

?? ? Pourquoi ? / Objectifs

Aujourd'hui, il y a sur de nombreux territoires peu de lien entre la gestion du grand et du petit cycle de l'eau et la gestion demeure assez sectorielle. Faire de la gestion intégrée implique de montrer les liens entre les différentes thématiques et encourager les échanges entre les échelles administratives (interdépartementale et intercommunale notamment), afin de créer une cohérence à une échelle hydrographique. La transversalité passe par le développement de partenariats entre les différents maîtres d'ouvrages, à l'échelle du bassin versant pour une cohérence géographique et entre structures portant différentes compétences sur un même territoire.



Comment ?

- Dans le cadre de projets et d'études, l'élargissement des comités de pilotage est un moyen de créer des échanges, notamment entre les thématiques.
- L'incitativité pour les maîtres d'ouvrage à mener des projets à une échelle supérieure à leur périmètre d'action, en partenariat avec d'autres structures, peut s'appliquer lorsque le projet/étude y est adapté. Un troisième échelon d'intégration est le regroupement de structures pour créer une échelle de gestion hydrographique et une maîtrise d'ouvrage multithématiques.

Illustration de l'opportunité

- Sur le bassin versant du Madon, l'EPTB Meurthe-Madon, initialement créé pour la gestion du risque inondation, a depuis intégré la préservation des milieux aquatiques dans ses missions.
- Bassin versant de la Meuse : projet HEBMA intégrant des objectifs de gestion hydraulique et de restauration.
- Bassin versant de la Seille : accompagner les suites de l'étude continuités écologiques menée pour la 1^{ère} fois à l'échelle du bassin
- Bassin versant de la Meuse : Favoriser les groupements de commandes entre communautés de communes comme cela se fait sur le 55.
- Bassin versant de la Thur : inciter les acteurs économiques à prendre part à la gestion de l'eau (favoriser la participation des acteurs économiques aux instances décisionnelles sur l'eau, développer des actions opérationnelles en lien avec les impacts directs des industries, monter des programmes de recherche et développement entre des universités, les entreprises du bassin et les collectivités, etc.)

E Mettre en place une démarche de bassin versant

Mettre en place une démarche de gestion concertée à l'échelle du bassin versant constitue un aboutissement des étapes précédentes. Cela nécessite de choisir un outil adapté au contexte de gouvernance, aux enjeux et aux objectifs que le territoire et l'Agence se donnent. Une gouvernance doit ensuite s'organiser autour de cet outil : faire émerger une structure porteuse (voir étape « structurer la gouvernance »), organiser les financements et l'accompagnement à l'initiation et lors de la structuration de l'outil.

E1. Sensibiliser aux outils existants

?? ? Pourquoi ? / Objectifs

La présentation des outils de gestion concertés (SAGE, contrats...) aux acteurs se fait de préférence à l'issue des étapes citées précédemment, afin de s'assurer d'un certain niveau de maturité du territoire vis-à-vis de ses enjeux partagés, de ses espaces de concertation et de ses échelles d'action, ainsi que de l'engagement de ses acteurs pour élaborer une politique de l'eau sur le bassin.



Comment ?

- **Clarifier les outils proposés par l'Agence de l'eau**, d'abord en interne, puis dans des communications sur les territoires. Les différentes implications de chacun des outils doivent être explicitées afin de permettre aux acteurs de s'appropriier la décision à prendre quant à la démarche à suivre
- La présentation des outils implique également de **s'intéresser à la perception qu'ont les acteurs de ses outils** (assez négative sur beaucoup de bassins étudiés dans le cadre de cette étude), afin d'adapter l'argumentaire de l'Agence et de développer la sensibilisation pour dépasser les idées préconçues.

Illustration de l'opportunité

- Stratégie de communication véhiculant une image plus positive de ce type d'outils, de leurs objectifs, de leurs résultats concrets auprès des chargés d'intervention, des partenaires institutionnels, des acteurs de terrain.

E2. Accompagner les processus d'élaboration des outils de gestion concertée

?? ? Pourquoi ? / Objectifs

Les outils de gestion concertée nécessitent un temps et une animation importants, en raison des nombreuses consultations et validations qu'ils nécessitent, notamment en phase d'élaboration (et donc de production/validation d'un diagnostic et d'une stratégie partagés). Ces processus nécessitent un accompagnement important sur le plan technique, réglementaire et financier.



Comment ?

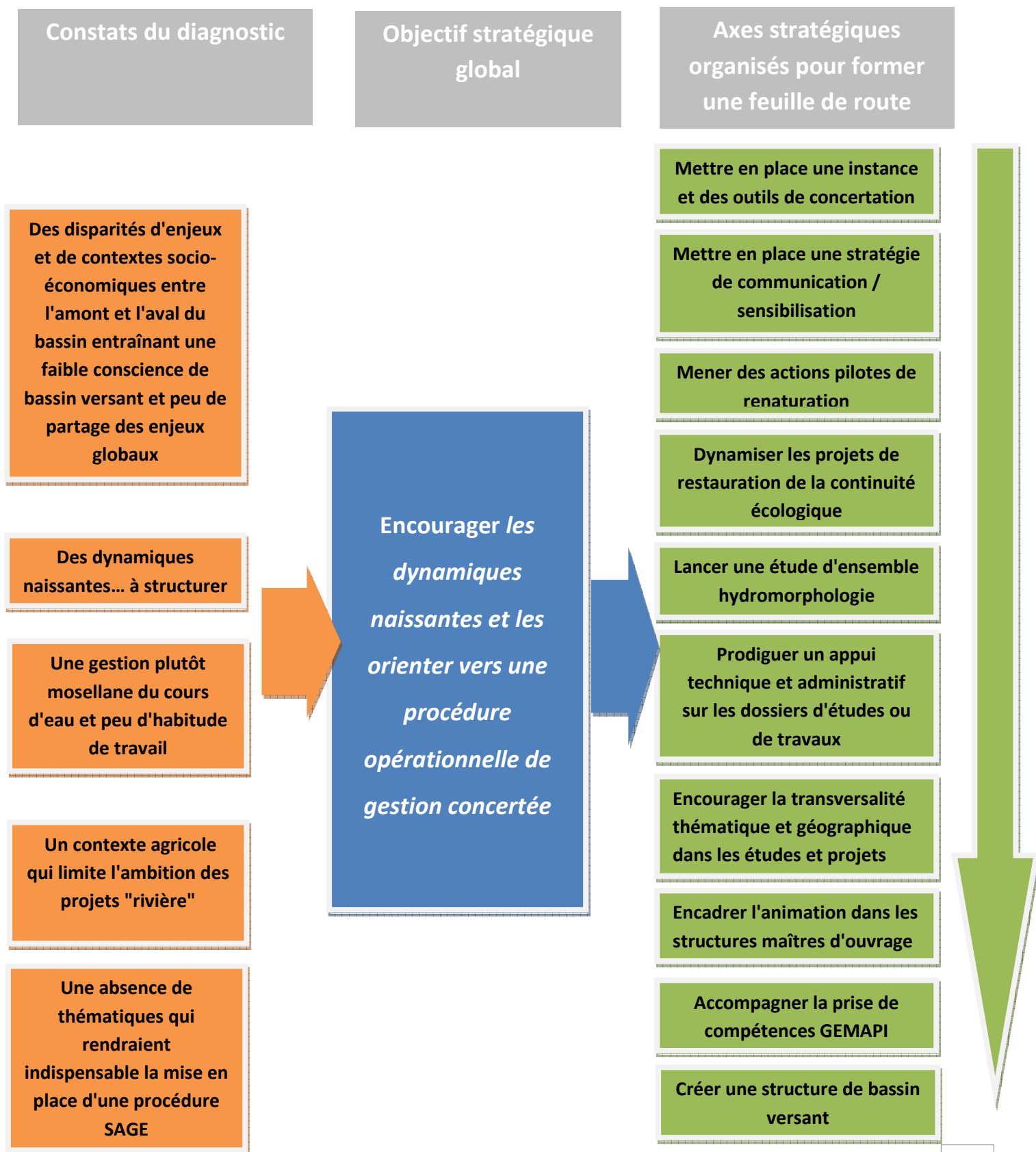
- Désigner une structure porteuse des compétences GEMAPI reconnue comme légitime
- Déterminer un volume d'animation cohérent par rapport à l'étendue du territoire (proximité) et par rapport à l'ampleur des travaux à mener.
- Conditionner les aides à certains projets en fonction de l'investissement des acteurs dans une démarche de concertation.
- Autre type d'accompagnement : présence accrue des chargés d'affaire dans les instances de concertation (CLE, comités de rivière, comités de pilotage des grands projets, etc.), partage continu des objectifs entre l'Agence et les acteurs locaux.

Illustration de l'opportunité

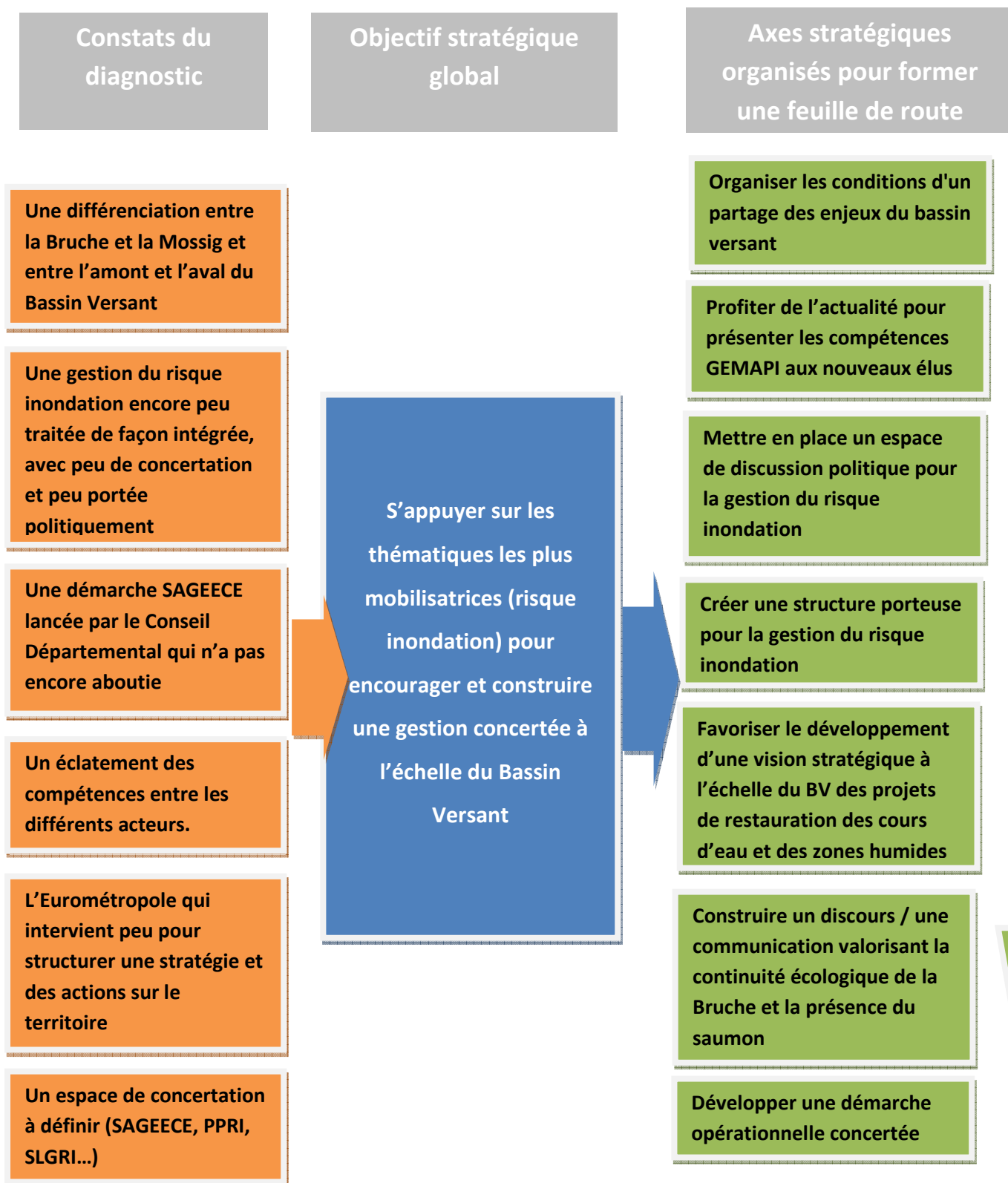
→ Bassin versant de la Meuse : s'appuyer sur la dynamique existante à l'échelle du bassin de la Chiers (SIAC) pour proposer un outil de gestion concertée (SAGE, contrat...)

5 Stratégies territoriales : quelques exemples

Bassin versant de la Seille



Bassin versant Bruche-Mossig



Abréviations utilisées

AAC	<i>Aire d'alimentation de captage</i>
AEP	<i>Alimentation en eau potable</i>
AERM	<i>Agence de l'eau Rhin-Meuse</i>
BV	<i>Bassin versant</i>
CCI	<i>Chambre de commerce et d'industrie</i>
CD	<i>Conseil départemental</i>
CLE	<i>Commission locale de l'eau</i>
CODECOM	<i>Communauté de communes</i>
DCE	<i>Directive Cadre sur l'eau</i>
DDT	<i>Direction départementale des territoires</i>
DREAL	<i>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement</i>
EPAGE	<i>Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau</i>
EPCI	<i>Etablissement public de coopération intercommunale</i>
EPTB	<i>Etablissement public territorial de bassin</i>
GEMAPI	<i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</i>
GTI	<i>Grès du Trias inférieur</i>
Projet HEBMA	<i>Projet d'aménagements hydrauliques et environnementaux du bassin de la Meuse amont</i>
MISEN	<i>Mission interservices de l'eau et de la nature</i>
MO	<i>Maîtrise d'ouvrage</i>
Loi NOTRe	<i>Nouvelle organisation territoriale de la République</i>
ONEMA	<i>Office national de l'eau et des milieux aquatiques</i>
PAOT	<i>Plan d'actions opérationnel territorialisé</i>
PAPI	<i>Programme d'action de prévention des inondations</i>
PLU	<i>Plan local d'urbanisme</i>
PPRI	<i>Plan de prévention du risque inondation</i>
SAGE	<i>Schéma d'aménagement et de gestion des eaux</i>
SAT	<i>Service d'assistance technique</i>
SCoT	<i>Schéma de cohérence territoriale</i>
SDAGE	<i>Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux</i>
SAGEECE	<i>Schéma d'aménagement, de gestion et d'entretien écologique des cours d'eau</i>
SLGRI	<i>Stratégie locale de gestion du risque inondation</i>



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr  